



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard,  M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET</b> : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

**Objet : Contrat administratif de location avec Monsieur MATHEZ – Local d'activité n°2 du 2<sup>ème</sup> bâtiment industriel intercommunal sur la ZAE La Barthe à PAULHAN.**

Monsieur LIEB informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre du démarrage de son activité de vétérinaire, Monsieur MATHEZ, a fait part de son souhait de pouvoir prendre à bail à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2010, le local d'activité n°2 du 2<sup>ème</sup> bâtiment industriel intercommunal sur la ZAE La Barthe à PAULHAN.

En conséquence, Monsieur LIEB propose au conseil d'approuver ce contrat de location selon les dispositions suivantes :

- Durée du contrat : consenti et accepté pour une durée de neuf ans à compter du 7 octobre 2010 ;
- Loyer : Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 828.64 € payable d'avance, étant stipulé que le premier terme sera payable au commencement de l'activité du preneur soit le 1<sup>er</sup> Janvier 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le contrat administratif de location avec Monsieur MATHEZ pour une durée de neuf ans à compter du 7 octobre 2010, moyennant un loyer mensuel de 828.64 € payable au commencement de l'activité du preneur soit le 1<sup>er</sup> Janvier 2011,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.